

Élections MSA : le monde agricole a élu 295 délégués sur le territoire de l'Ain et du Rhône

Communiqué de presse

Lyon, 7 février 2020

En 2020, 13122 représentants du monde agricole ont voté pour leurs délégués MSA dans l'Ain et le Rhône, soit 23.86% des adhérents.

Près d'un adhérent sur quatre s'est mobilisé.

C'est un résultat satisfaisant, notamment au regard du contexte difficile dans lequel s'est inscrite cette élection, où coïncident baisse des moyens alloués à la MSA pour déployer son action et crises sociales (défiance envers les institutions) et agricoles (rémunérations insuffisantes, agribashing, réglementations...).

Il confirme notamment l'attachement des adhérents de la MSA Ain-Rhône à leur régime de protection sociale.

	1er collège chefs d'exploitation		2ème collège salariés agricoles			3ème collège employeurs de main d'œuvre	
	Nbr de votants	Taux		Nbr de votants	Taux	Nbr de votants	Taux
	7049	31.70 %	CFDT	2202	42.28	544	27.25
			CGT	799	15.34		
			CFTC	573	11.00		
			CGC	1251	24.02		
			FO	383	7.35		
			blanc / nul	321			
Résultats	7049	31.70 %		5529	17.97%	544	27.25%

>>> Tous les résultats, cartographie et listes, sont à votre disposition sur ain-rhone.msa.fr

→ À noter cette année, 31 % des votants ont fait le choix du vote en ligne sur notre territoire, en forte hausse par rapport à 2015 où ils étaient 10 %. C'est un mode qu'il faudra continuer à développer.

Ces résultats encouragent la MSA Ain-Rhône à poursuivre son engagement dans la défense du monde agricole et des territoires ruraux et à valoriser l'action des délégués, mobilisés toute l'année au service de notre territoire, de ses adhérents et de ses populations.

Face à ces résultats, les **295 délégués élus (135 dans le Rhône, 160 dans l'Ain)** devront, pendant les 5 ans à venir, être les véritables sentinelles du monde agricole, et poursuivre plus que jamais leur rôle de détection de ceux qui rencontrent des difficultés.

Ces élections se clôturent à l'aube de la publication d'un Livre blanc portant les 20 propositions de la MSA pour la cohésion des territoires en France. L'objectif : jouer le rôle de relais du monde agricole et accompagner l'action des Pouvoirs publics dans la reconquête des territoires annoncée pour l'Acte 2 du Gouvernement. Ces propositions concernent notamment le renforcement des actions de la MSA en faveur de l'inclusion numérique, de la lutte contre le mal-être agricole, ou encore l'instauration d'un montant de pension minimal à 85% du SMIC dès cette année.

La MSA et les élections en résumé

La Mutualité sociale agricole (MSA) assure l'ensemble de la couverture sociale (maladie, famille, vieillesse, logement et accidents du travail) pour l'ensemble de la population agricole (5,6 millions de bénéficiaires). Chose unique en France, les responsables de la MSA sont élus par le monde agricole. Du 20 au 31 janvier, ils ont voté dans toute la France pour choisir leurs 15 000 délégués. C'est parmi leurs rangs que seront choisis l'ensemble des responsables de la sécurité sociale agricole.

Contacts Presse :

Laure Désiré

Tél. : 04 78 92 63 65 / 06 81 53 83 35

Jean-Baptiste Massart

Tél. : 04 78 92 63 00 / 06 31 98 22 81

communication@ain-rhone.msa.fr

ain-rhone.msa.fr / @Msa_AinRhone